



COMPTE RENDU DE LA PREMIERE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC, CHARGE D'ACCOMPAGNER LE MINISTÈRE DES FORETS ET DE LA FAUNE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET « ESSOR DES COMMANDES PUBLIQUES ET PRIVEES CAMEROUNAISES EN SCIAGES D'ORIGINE LEGALE »

Le jeudi 25 janvier 2018, s'est tenue dans la salle de Conférences de l'Immeuble Ministériel N°2, Porte 635, à partir de 10h 45mn, la première réunion du groupe de travail ad-hoc, chargé d'accompagner le Ministère des Forêts et de la Faune dans le cadre de la mise en œuvre du Projet « Essor des demandes publiques et privées camerounaises en sciages d'origine légale ». Ladite réunion était présidée par Monsieur **NYONGWEN Joseph**, Secrétaire Général du MINFOF.

Y ont pris part, les représentants des administrations publiques et des autres parties prenantes dont la liste est jointe en annexe.

L'ordre du jour portait sur les points ci-après :

- I. Mot du représentant de Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune ;
- II. Présentation des participants ;
- III. Lecture de la décision créant le groupe de travail ;
- IV. Présentation du Projet Essor ;
- V. Echanges et débats ;
- VI. Validation du draft de la feuille de route ;
- VII. Divers.

I. Mot du représentant de Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune

Dans son mot liminaire, le Président de séance après les civilités d'usages a tenu à préciser qu'il s'agit de la réunion de prise de contact des membres du groupe de travail Ad-hoc, chargé d'accompagner le Ministère des Forêts et de la Faune, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Essor des demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun ». L'objectif de la réunion étant de présenter le Projet Essor et de planifier les activités du groupe de travail.

II. Présentation des participants

Ladite présentation a donné lieu à un tour de table, qui a permis à tous les participants de se connaître.

III. Lecture de la Décision créant le groupe de travail

Suite à la présentation des participants, la parole a été donnée à Madame **MOTALINDJA Hortense**, Sous-directeur de la Promotion du Bois pour la lecture de la Décision N°0001/D/MIFOFO/SG/DPT/SDBP/SPPL du 02 janvier 2018, portant création, organisation et fonctionnement d'un Groupe de Travail ad hoc chargé d'accompagner le Ministère des Forêts et de la Faune dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Essor des demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun ». Ainsi les participants ont été informés de leurs missions.

IV. Présentation du Projet Essor

Monsieur **LIBOUM MBONAYEM**, Chercheur au CIFOR, a fait la présentation du Projet « Essor des demandes publique et privées en sciages d'origine légale au Cameroun », qui a pour objectif général d'appuyer l'émergence des demandes en sciages d'origine légale au Cameroun.

De manière spécifique, il s'agit de :

1. Convaincre les administrations d'exiger des sciages d'origine légale ;
2. Convaincre certaines entreprises du BTP de s'approvisionner en sciages d'origine légale ;
3. Convaincre les particuliers d'acheter des sciages d'origine légale dans les marchés urbains ;
4. Sensibiliser les consommateurs privés à l'achat de meubles nationaux produits avec du bois légal.

Le projet vise comme résultats :

- 1) L'élaboration d'un projet de politique de promotion des sciages légaux pour les marchés publics ;
- (2) La production d'un document stratégique de plaidoyer à l'adresse des administrations publiques.

V. Echanges et débats

Suite à la présentation du projet, les échanges ont porté sur :

1. La Composition du groupe de travail :

Le Secrétaire Général du MINFOF a constaté que les services du Premier Ministre n'étaient pas représentés au sein du groupe de travail et a relevé que leurs contributions seront importantes pour la bonne marche de l'activité. Il a donc instruit de les y associer. Dans le même sens, Monsieur **Jean Robert ONANA**, Chef de la Cellule de la Communication du MINFOF, a relevé que le Ministère des Travaux Public devrait aussi être impliqué, car ils sont maîtres d'ouvrage de tous les travaux publics. Monsieur **Patrice BIGOMBE LOGO**, Directeur du CERAD, a félicité le MINFOF pour la mise en place de ce groupe de travail.

2. L'accès à la ressource :

Monsieur **WANDJA Zacharie**, Président du Syndicat des Exploitants Forestiers Nationaux, a soulevé la problématique d'accès à la ressource légale. Il a noté que cette contrainte est due à la suppression de certains titres, notamment les PEBO, ce qui encourage l'illégalité. Mme **OUOGUIA Blandine**, du Groupement de la Filière Bois du Cameroun, s'appuyant sur les statistiques présentées par le CIFOR, a montré qu'il y'a une disparité entre la demande nationale en bois (830 000 m³) et l'offre qui est de 161 000 m³. M. **DJOGO TOUMOUKSALA**, Directeur de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers a relevé que la réglementation a bien prévue le Permis d'Exploitation du Bois d'Œuvre (PEBO), mais n'est pas accessible au petit exploitant, car il est subordonné à l'obtention d'un agrément. Pour palier à cette contrainte, Il a précisé que le MINFOF a initié un document de procédures simplifiées de gestion des PEBO, qui a été soumis à la Primature pour compétence.

3) L'action gouvernementale

Mme **OUOGUIA Blandine** a souligné que le Premier Ministre, Chef du gouvernement avait déjà signé un arrêté qui demandait d'utiliser 40% du bois légal dans les commandes des Marchés publics. Pour cette dernière, Cet arrêté devrait être mis en œuvre par le Ministère des Marché Publics.

4. L'allégement fiscal pour le MIB

Il a été souligné que l'allégement fiscal du marché intérieur du bois pourra contribuer à améliorer la légalité du secteur. Ainsi, il a été relevé qu'il serait plus opportun de convaincre le MINFI par les résultats des études en cours, qui montreront que le Cameroun gagnerait plus à utiliser le bois légal, contrairement au contexte actuel.

VI. Validation du projet de la feuille de route

La feuille de route validée se présente comme suit :

Etape 1 : Réunion pour examen du:

- Draft de document produit ;
- Projet d'Arrêté conjoint ;
- Projet de l'exposé de motifs.

Les modalités et la date seront à déterminer

Etape 2 : Réunion relative à la de validation des documents produits, suivi de la date de réunion à déterminer

Etape 3 :

Transmission de l'ensemble des documents à la Primature.

Par ailleurs, le titre du « Projet Essor des demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun » a été amendé et devient : « Document de promotion et d'utilisation du bois débités d'origine légale dans les commandes publiques au Cameroun »

Les recommandations ci-après ont été formulées :

- 1) Transmettre aux participants le draft du document et la présentation du CIFOR à travers leurs E-mails ;
- 2) Faire parvenir les contributions au CIFOR au plus tard le 15/02/2018 ;
- 3) Produire trois documents à savoir : le document de promotion et d'utilisation du bois, l'élaboration d'un texte réglementaire approprié, et d'un exposé de motifs à soumettre à la Primature
- 4) Consolider la contribution des membres du groupe de travail du draft du document de promotion et d'utilisation du bois débités d'origine légale qui sera enrichi au cours de la deuxième réunion ;
- 5) Elargir le groupe de travail aux représentants du Service du Premier Ministre et du Ministère des Travaux Publics pour les prochaines étapes.

Les différents points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le Président a levé la séance à 11 h 50 minutes.

Fait à Yaoundé, le 05 février 2018

Le Rapporteur

Le Président de séance